



Natura 2000

Cours inférieur de l'Aude

Compte-rendu du 2ème Comité de pilotage 14 novembre 2014 – Fleury-d'Aude

Rédacteur : John HOLLIDAY (Syndicat mixte du delta de l'Aude)
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.63 / 06 71 14 52 81
Courriel : john.holliday.smda@orange.fr

Relecture : Tiphaine RIVIERE (Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée), Gérard AVAL (Syndicat mixte du delta de l'Aude), Christine MEUTELET (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude).

Date du document : 14 janvier 2015

Personnes présentes :

ALEXANDRE Muriel – Chargée de programme eau littoral - Conseil général de l'Hérault

ALQUIÉ Agnès – Chambre d'agriculture Aude

BAUDIS Patrice – Association Pêche Migrateurs Aude

BOUMLIL Rachid – Capitaine de Gendarmerie de Coursan - Communauté de brigades de Coursan, Narbonne, Gruissan

CIQUIER Yvon – Adjoint au Maire de Fleury-d'Aude

CORDONIOU Claude – Maire de Moussan

CZERP Stéphane – SCAU (Cave coopérative) de Cuxac-d'Aude

FALCE Pierre - Président de la Fédération française des pêcheurs en mer

FAURE Christian – Adjoint au Maire de Marcorignan

GEBLEUX Fabrice – Commandant adjoint Brigade de surveillance du littoral

GROSBARD-SAINT-LOUP Janine – Adjointe au Maire de Coursan

GROSSÉ André – Préfecture marine de Méditerranée

HELAINÉ Yves – Maire de Saint-Nazaire-d'Aude

HOLLIDAY John – Chargé d'études Natura 2000 au Syndicat mixte du delta de l'Aude

LABBÉ Mathilde – Chargée de mission Natura 2000 Réseau Languedoc Mer – Université de Montpellier - Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée Chargée de mission Antenne Méditerranée Agence des aires marines

LABRUNE Céline – Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, CNRS Banyuls-sur-Mer

MADERN Joël – Mairie de Fleury

MARTINEZ Joseph – Cave coopérative la Vendimaire

MARTY Bernard – Fédération de chasse de l'Hérault

METIVIER Daniel – Président Languedoc-Roussillon Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

MEUTELET Christine – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

MICHEL François – Vice-Président Languedoc-Roussillon Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

MONTOSSON Marie-France – Ajointe au Maire de Moussan

MOURLHOU Marie – Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bages et de Narbonne

PEREZ Yves – Cave coopérative de Cuxac-d'Aude

Compte-rendu du 1^{er} Copil Cours Inférieur de l'Aude 14 novembre 2014 – Syndicat mixte du delta de l'Aude, Agence des aires marines protégées

RAGUES Nicolas- Chambre d'agriculture de l'Hérault
RAMIREZ Lucien – Adjoint au Maire de Salles-d'Aude
RAY Jean-Marie - Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée
RIVIERE Tiphaine - Chargée de mission Antenne Méditerranée Agence des aires marines protégées
SBARRA Louis – Adjoint au maire de Lespignan
SERAZIN Thomas – Chargé de mission pêche et environnement au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon
SIE Guy – Maire de Fleury-d'Aude
ZELLER Lucette – Association ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)

Ordre du jour

- □ Rappel sur les objectifs de la démarche Natura 2000 et sur le réseau sur la commune (M. Sié/ président du COPIL, maire de Fleury ; André GROSSET/ Préfecture Maritime de Méditerranée).
- □ Validation du diagnostic socio-économique.
- □ Validation du diagnostic écologique.
- □ Questions diverses.

Déroulé de la présentation

1- Contexte général

- 1.1 Localisation du site
- 1.2 Place du site dans le réseau Natura 2000
- 1.3 Contexte historique
- 1.4 Démarche générale

2- Diagnostic socio-économique

- 2.1 Méthode
- 2.2 Activités sur la partie terrestre : Agriculture, Gestion de la Ressource en eau, gestion des seuils, urbanisation, protection des lieux habités, activités de loisir
- 2.3 Activités sur la partie marine

3- Diagnostic écologique et impact des pratiques

- 3.1 Habitats naturels et espèces marines
- 3.2 Habitats naturels terrestres : Dunes à Oyat, Sansouïre, Prés salés méditerranéens, Galeries et fourrés riverains, Forêts à Saule blanc et Peuplier blanc, Forêts à Chêne vert
- 3.3 Odonates
- 3.4 Poissons d'eau douce
- 3.5 Poissons amphihalins

4- Enjeux et objectifs

- 4.1 Priorisation des enjeux
- 4.2 Objectifs de développement durable

5- Prochaines étapes

Le compte-rendu ci-dessous est une synthèse des échanges et des interventions. Les présentations sont disponibles à la demande auprès de John HOLLIDAY (john.holliday.smda@orange.fr) et prochainement sur le site : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque/cours-inferieur-de-l-aude-sic-mixte>

I- Contexte général

M. Sié rappelle que la commune de Fleury-d'Aude est concernée par plusieurs sites Natura 2000 : Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien, Côtes languedociennes, Massif de la Clape, Basse plaine de l'Aude et Cours inférieur de l'Aude. La commune est donc habituée à la démarche Natura 2000. Il estime que cette démarche est intéressante puisqu'elle permet de préserver la biodiversité et de proposer un ensemble de bonnes pratiques dans l'esprit du développement durable : l'activité économique doit également se développer pour le plus grand nombre. Le site Cours inférieur de l'Aude est constitué d'une partie en mer, essentiellement constituée de sable, ponctué par le rocher des Cabanes ; et d'une partie terrestre, le fleuve et Aude, limité à son lit et à un linéaire de terrain de part et d'autres de ses berges, jusqu'à sa confluence avec l'Orbieu. Il salue la présence de M. Grosset qui représente la préfecture maritime et Mme Meutelet qui représente la préfecture de l'Aude. Il remercie l'ensemble des participants de leur présence et ajoute que c'est un site avec des enjeux importants : si des activités disparaissent (la pêche au Globe), d'autres sont en expansion grâce au développement du port des Cabanes et du port de Vendres. Il s'agit de mettre en œuvre le Document d'objectifs, précédé d'inventaires (naturalistes, socio-économiques) pour prendre en compte tous les enjeux.

M Grosset, représentant du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin » à la Préfecture maritime rappelle que la vice-présidence du COPIL est assurée par la préfecture maritime et les préfectures de l'Aude et de l'Hérault. Il rappelle que Natura 2000 est une démarche de concertation avec toutes les parties prenantes.

M. Holliday rappelle le contexte historique du cours de l'Aude, une rivière artificialisée dans sa partie finale qui a été canalisée au fil du temps. Cette artificialisation a figé le lit du fleuve ce qui a eu plusieurs conséquences. A la fois le débit et les matières sédimentaires transportés augmentent, et les berges ont tendance à s'éroder et le lit à s'élargir, conditionnant les usages, les activités socio-économiques et l'installation des espèces.

II- Diagnostic socio-économique

Après la présentation des activités, M Sié ajoute la pratique du naturisme dans un camping dédié haut de gamme.

M. Czerep (Cave coopérative Cuxac-d'Aude) considère que la partie agricole a été sous-estimée (pas aussi détaillée que la partie marine), et que le monde agricole est méconnu. Par exemple, le diagnostic affiche des terres en friches alors qu'il n'y a pas de déprise agricole. Il souligne que le projet fait référence à l'espace de mobilité qui n'est pas sans conséquence pour les agriculteurs et c'est pourquoi la concertation effectuée n'est pas suffisante au regard des enjeux économiques de la cave de Cuxac-d'Aude. Dans la présentation, il y a une erreur de date pour la crise

du phylloxéra. En conséquence, il considère que le diagnostic doit être revu (mais il n'est pas opposé au projet).

M. Martinez de la Cave de Fleury-d'Aude indique que le site représente une faible bande agricole mais qu'il y a d'autres projets qui viennent se greffer et qui créent un effet boule de neige, d'où l'inquiétude. Les implications sont beaucoup plus importantes que le seul site. L'agriculture est un des principaux pourvoyeurs d'argent des communes du site. Une gestion trop restrictive de l'eau portera préjudice aux retombées économiques de la zone. Le fleuve est un poumon économique et écologique. Dans le temps, les berges étaient nues car les personnes se chauffaient au bois et coupaient les arbres. Aujourd'hui c'est interdit, mais dans une certaine mesure, c'est utile. Il considère que dans certaines situations, il serait nécessaire de couper : il y aurait un bénéfice économique et écologique. Il souligne qu'une petite partie des terres agricoles a été abandonnée en raison de la dynamique de la rivière.

Mme Meutelet (DDTM 11) indique que le site est restreint aux abords du fleuve, et ne concerne pas toute la zone agricole. Le diagnostic ne concerne qu'environ 300 ha le long du fleuve. Les groupes de travail qui suivront prendront en compte l'ensemble des projets, pour pouvoir décider des actions à mettre en place. Aujourd'hui avec l'élaboration du Programme Agro-environnemental, des actions au delà du site pourront être mises en place.

M. Sié remarque que ces discussions sont toujours intéressantes car les activités principales du site sont la viticulture et le tourisme. Le mille-feuille des projets environnementaux est une grande difficulté. Certaines remarques relèvent de la Basse plaine de l'Aude, autre site Natura 2000 avec lequel l'articulation est nécessaire. Les projets en 30 ans ont évolué très vite. Autrefois les vignes étaient présentes en bord de mer, lorsque la viticulture était dans une production de masse. Un jour, il sera peut-être nécessaire de remettre des vignes sur ces terres. Il faudrait pouvoir s'assurer que de nouveaux agriculteurs puissent toujours s'installer sur ces terres basses (anciens salins du Midi). Si tout le monde prélevait sur l'Aude, il est possible que la rivière ne finisse par se tarir en amont de Coursan. Le rôle de Natura 2000 n'est pas de sacrifier la viticulture mais de travailler ensemble.

Mme Alquié demande s'il y a eu un groupe de travail de présentation du diagnostic agricole. Elle demande à approfondir le diagnostic, en lien avec les caves coopératives. Le site est un linéaire mais elle analyse qu'on ne peut pas tronçonner une parcelle car pour un exploitant c'est un bout de leur parcelle impactant toute l'exploitation. Les impacts agricoles semblent sous-estimés. En ce qui concerne le PAE « Narbonnaise et vallée de l'Aude » piloté par le PNR de la Narbonnaise, Mme Alquié demande comment ce projet intègre Natura2000 : comment va-t-on intégrer les données du Docob dans le PAE ?

Mme Meutelet signale que le PAEc est à une échelle plus globale tant au niveau spatial que thématique. Le PAEc tiendra compte des cations proposées dans le DOCOB. Mais on est dans l'anticipation, puisque le DOCOB est en cours de réalisation.

M. Holliday propose une autre rencontre avec la Cave coopérative de Cuxac pour intégrer les remarques.

III- Diagnostic écologique, impact des pratiques

Après la présentation des enjeux écologiques du site, M. Sérazin demande si l'alose et la lamproie remontent de la mer car il y a très peu de prises, voire aucune. M. Métivier confirme qu'il y a très peu de prises. Il indique que ces espèces se localisent au niveau de l'arc de cercle d'eau saumâtre à l'embouchure de l'Aude.

Mme Montosson remarque qu'il y a beaucoup moins d'aloses qu'avant. Il y a 20 ans, on en mangeait fréquemment. M. Sié explique cette diminution par la difficulté de cette espèce à franchir le barrage anti-sel. M. Baudis observe néanmoins une très bonne remontée d'aloses sur le seuil de Moussoulens en 2014. Effectivement, avant il y avait aussi quelques loups qui remontaient.

M. Sié indique qu'il faut faire attention à la façon dont est présenté le diagnostic car des mesures drastiques pourraient être engendrées. Par exemple, dire que le piétinement a un impact peut engendrer des mesures qui nuisent à l'économie du tourisme. Il ajoute que certaines espèces sont nocives : le moustique. Il faut trouver des mesures plus efficaces que le Bti dont l'efficacité est douteuse et les moustiques deviennent de plus en plus nombreux. Mme Meutelet indique qu'il y a évaluation d'incidences globale qui est menée par l'EID.

M. Martinez demande s'il n'y a pas d'anguilles sur le site et questionne sur la prolifération de silures. M. Holliday indique que cette espèce n'a pas été présentée car il ne s'agit pas d'une espèce Natura 2000. M. Baudis indique que les silures sont arrivés suite aux inondations du bassin de la pisciculture de Marseillette.

M. Sié souligne que les poissons remontent de moins en moins. Il y a une espèce qu'on ne voit plus : la plie. Il faudra étudier l'aménagement des passes à poissons en maintenant les seuils qui sont indispensables à l'agriculture. Il rappelle les problématiques liées au barrage anti-sel : M. Verneuil avait dit qu'il n'y avait pas besoin de la construction globale qui a été faite. C'était d'abord un pont pour relier Vendres et les Cabanes construit dans le cadre du projet NISA. Les vantaux avaient pour fonction de relever le niveau de la rivière et la rendre navigable jusqu'au canal du midi. Les dommages qui en ont résulté, selon M. Sié, sont importants. Il a fallu vingt ans pour rétablir le chemin en rive gauche. Le chemin en rive droite n'est pas rétabli : la pile construite pour le passage de l'autoroute envoie le courant sur la berge qui s'effondre. M. Sié ajoute qu'il faudra qu'il y ait une réflexion sur l'incurvation du débouché de l'Aude en mer : la commune récolte ainsi tous les polluants. Mme Zeller ajoute que comme il y avait des sols mouvants lors de la construction, des tonnes de béton ont été enfoncées en plus grande profondeur que prévue.

Thomas Sérazin demande comment a été évalué l'état de conservation. Mme Labbé indique que ce sont les résultats de l'étude réalisée par Andromède. Mme Rivière ajoute que cela résulte du croisement d'indices biologiques et de diagnostics d'experts.

IV- Enjeux et objectifs

M. Métivier considère que la restauration du rocher sous-marin des Cabanes/Vendres qui pourrait se faire à travers l'implantation de Récifs artificiels devrait être un objectif du site. Mme Meutelet indique qu'il s'agit plutôt d'une action et non d'un objectif.

M. Sié indique qu'il ne faut pas perdre de vue que le long des berges, il y a un port long de deux kilomètres. Le port des Cabanes est utilisé à 30 % de sa capacité. Compte-tenu de la demande de la plaisance, il ne faudrait pas freiner de potentiels projets permettant son développement et la requalification du port des Cabanes. Il est satisfait néanmoins que la position écologique ait évolué sur ce point. Mme Rivière complète en remarquant une modification des pratiques de la plaisance à prendre en compte avant tout projet : c'est une piste à considérer avant le développement des ports.

Mme Alquié demande s'il y aura un groupe plus spécifique sur les activités agricoles et comment le Docob s'articule avec le PAE. En effet, les actions prévues dans le DOCOB sont calées sur 6 ans et le PAE est prévu pour 3 ans. M. Holliday indique que des actions agricoles seront choisies dans le Programme agroenvironnemental dans le cadre d'un groupe de travail*.

M. Czerep fait remarquer que le périmètre de Natura 2000 correspond au périmètre de l'espace de mobilité du fleuve et craint que le périmètre ait été tracé pour permettre une divagation de l'Aude dans le périmètre. M. Holliday indique que le périmètre Natura 2000 a été tracé avant le projet d'espace de mobilité. Il indique qu'un groupe de travail sur les actions de dynamique du fleuve sera mené ainsi qu'un groupe de travail avec le monde agricole : il invite les personnes à s'inscrire à la fin de ce copil. Mme Alquié demande a été invitée, à chaque fois, sans inscription. M. Martinez comprend l'inquiétude et souhaite que tout le monde puisse se mettre autour de la table.

Conclusion

M. Grosset rappelle que la démarche est véritablement basée sur la concertation : ce ne sont pas d'un côté les usagers et de l'autre la préservation de la nature. Les échanges et le débat sont intéressants. L'intérêt pour la suite est que les personnes intéressées se retrouvent dans les groupes de travail pour définir les actions, qui seront ensuite validées en comité de pilotage.

M. Sié remercie l'équipe Natura 2000 pour le travail effectué. Il faut poursuivre le dialogue pour que la majorité des acteurs soient d'accord avec le constat et les actions. Les directives Natura 2000 ne sont pas des interdictions mais des mesures de gestion avec un financement accompagnant les bonnes pratiques. L'objectif est que les acteurs signent la charte. Il propose la validation du diagnostic sous réserve des compléments sur la partie diagnostic agricole.

Le Tome I est validé avec 2 abstentions.

M. Sié remercie l'ensemble des participants à ce premier Comité de Pilotage et donne rendez-vous à l'ensemble de ses membres l'an prochain, pour la troisième réunion du COPIL.

*Un groupe de travail validant le diagnostic agricole s'est tenu le 18 décembre 2014 au siège du SMDA à Narbonne.